





INSTITUT REGIONAL DE FORMATION DU FOOTBALL

SAISON 2017/2018

DOSSIER ADMINISTRATIF Certificat Fédéral Préparateur Athlétique Modules U9-15 et U17-Séniors

AU CTR DE CHATEAUROUX DU 5 AU 8 MARS 2018

Dossier à retourner au CTR de Châteauroux avant le 26 Février 2018 (tout dossier incomplet sera refusé).

IDENTITE DU CA	ANDIDAT			
NOM :				
Prénoms :				
Adresse permanente	e:			
Téléphone:				
E-mail:				
Club:		N° Affiliation :		
PRIS	SE EN CHARGE DE LA FORMATION (cocher les cases correspondantes)		
1. FINANCEMENT:		2. <u>MODE DE PAIEMENT : 256,60€</u>		
STAGIAIRE	■ N° Licence	CHEQUE		
CLUB	N° Affiliation	DEBIT AU COMPTE CLUB		
		1 BON FFF (déduire du montant total)		
SIGN	ATURE ET TAMPON DU CLUB OBLIG	ATOIRE SI DEBIT AU COMPTE		







PARTIE 2

Ligue Centre Val de Loire de Football Rue Paul Langevin BP 6302 45000 Orléans Cedex

Tél: 0238697300

Déclaré auprès de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire sous le N° 24 45 01399 45

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés:

La	Ligue Centre Val de Loire de Football
représentée par	Monsieur FORTEPAULE Jacky, Président
désigné :	L'ORGANISME DE FORMATION
<u>et</u> :	l'entreprise du stagiaire
pour	
	Le stagiaire

Est conclu le contrat suivant en application des dispositions du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

ARTICLE I: OBJET DU CONTRAT

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« CERTIFICAT FEDERAL FOOTBALL PREPARATION ATHLETIQUE SENIORS»

ARTICLE II: NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- a) Les actions envisagées entrent dans l'une des catégories prévues à l'article L. 900-2 du Code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.
 - b) L'action de formation est définie dans la partie 3, indiquant son



objet, son programme et les formateurs-mer venants



- Dijectif : Mettre en oeuvre les contenus de préparation athlétique des jeunes footballeurs amateurs, à chaque niveau d'âge de leur pratique (U9-U11 / U13-15/ U17-U19/ Sénior)
- Durée : 4 jours
- ➤ Volumes horaires : 32 heures
- ➤ Lieu : CTR de Châteauroux
- > <u>Coordinateur</u>: Chauveau Nicolas, conseiller technique régional football chargé des formations
- Niveau de qualification : Niveau IV
- Elle est organisée pour un effectif d'environ 25 stagiaires

Le stagiaire est informé des pré-requis et modalités de recrutement à la remise du dossier d'inscription.

(Être âgé de plus de 18 ans, et être licencié FFF, être titulaire du BMF/BEF.)

Le programme de l'action et le règlement intérieur sont remis au stagiaire à l'entrée en formation. A l'issue de la formation, une attestation de formation et un diplôme (si réussite) seront délivrés par la Ligue Centre Val de Loire de football.

ARTICLE III: DELAI DE RETRACTATION

Le stagiaire a un délai de 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat pour se rétracter. Il en informe la Ligue Centre Val de Loire par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée au titre de la formation.

En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article II, le stagiaire se réserve le droit de mettre fin au présent contrat. Le délai d'annulation étant également limité à 10 jours francs avant la date prévue de commencement de l'action mentionnée au présent contrat. Il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée du contrat.

Si le stagiaire se rétracte après les 10 jours francs prévus, les frais d'inscription seront retenus ainsi que 20% des frais de restauration.

ARTICLE IV: DISPOSITIONS FINANCIERES

MODULE DE 32 H:

- ➤ Montant des frais pédagogiques: 100 €
- ➤ Montant des frais d'inscription : 15 €
- ➤ Montant des frais de la pension complète: 141.60 €
- ➤ Montant total de la formation : 256.60 €







Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de La Ligue Centre Val de Loire de football ou par la somme portée au débit de votre compte en nos livres pour les clubs de la Ligue Centre Val de Loire de Football (à spécifier impérativement dans la partie 4).

b) La Ligue Centre Val de Loire, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE V: ASSIDUITE

Le stagiaire est tenu de participer à toutes les séquences de formation prévues dans son emploi du temps. Il s'engage à se conformer au règlement intérieur de la Ligue Centre Val de Loire et des entreprises d'accueil, et, à participer aux contrôles partiels et examens proposés en cours et/ou en fin de formation.

Toute absence doit être justifiée (certificat médical, convocation...).

Les arrêts pour maladie, blessure avec certificat médical et les absences suivantes : convocation par l'administration, grève des transports publics, convocation à un examen, évènements familiaux tels que définis par l'article L.226-1 du code du travail sont considérés comme justifiés sous réserve de produire les documents nécessaires.

Le stagiaire reste toutefois redevable des heures de formation auxquelles il aurait dû assister.

ARTICLE VI: INTERRUPTION DU STAGE

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

• Aucune somme déjà engagée ne sera remboursée

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou si le stagiaire est empêché de poursuivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue *, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au pourcentage de temps de leur valeur prévue au présent contrat.

*(blessure durant le stage)







ARTICLE VII: ASSURANCES

Durant les périodes de formation, le stagiaire est assuré par la Ligue Centre Val de Loire auprès de la Mutuelle des Sports en responsabilité civile pour les dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel.

L'organisme de formation ne garantit pas la responsabilité individuelle du stagiaire à l'occasion de sa formation. Nous attirons l'attention du stagiaire sur son intérêt de souscrire une couverture complémentaire « individuelle accident » pour les risques liés à la pratique du sport.

ARTICLE VIII: MODIFICATION DU FINANCEMENT

Le stagiaire s'engage sur l'honneur à tenir informé Monsieur le Directeur de la Ligue Centre Val de Loire de football de toute modification concernant sa situation au regard du financement de sa formation (avant, en cours ou après la formation). Dans la mesure où d'autres éléments seraient portés à la connaissance de la Ligue Centre Val de Loire de football concernant le financement de la formation, l'article VI du présent contrat sera modifié par avenant.

ARTICLE IX: REGLEMENT DES LITIGES

En cas de contestation dans l'exécution du présent contrat et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

Fait en triple exemplaire, à Orléans, le

L'entreprise, le club Signature précédée de la mention «Lu et approuvé »

Le stagiaire
Signature précédée de la mention
«Lu et approuvé »

Le Président LCVLF Jacky FORTEPAULE



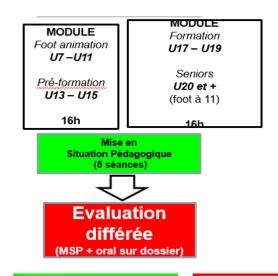




Programme

Н	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4		
8h30 9h00	Accueil, objectifs et organisation	Accueil, Quiz J.1	Planification et programmation des	Accueil, Quiz J.2, J.3		
9h00 10h15	La connaissance du jeu Analyse de l'activité (du U.7 au senior)	Approches méthodologiques de la PA (les modes opératoires)	composantes athlétiques (charge d'entraînement) (U.7 à Senior)	Les outils d'évaluation des qualités physiques		
10h30 12h30	La connaissance du joueur au regard de la préparation athlétique (du U.7 au senior)	Mise en Situation Pédagogique 1 4 groupes de 5 stagiaires Observation Cadres	Mise en Situation Pédagogique 2 4 groupes de 5 stagiaires Observation Cadres	Mise en Situation Pédagogique 3 4 groupes de 5 stagiaires Observation Cadres		
	REPAS					
14H00	Présentation des séances cadres	Travaux pratiques	Travaux pratiques	Travaux pratiques		
14h30 16h30	Séances Cadres (1) PAD-Vitesse- vivacité PPI- Explosivité puissance (U.7 à Senior) Observations stagiaires	Séances Cadres (2) Force - Puissance (U.7 à Senior) Observation stagiaires	Séances Cadres (3) PAD et PPI La filière Aérobie (U.7 à Senior) Observations stagiaires	Mise en Situation (4) Outils d'évaluation 4 groupes de 5 stagiaires Observations Cadres		
16h45 18h00	Les qualités athlétiques à aborder (U7), préparer (U13), développer (U15) et entretenir (Senior) (du U.7 au senior)	Le pack prévention (échauffements – gainage proprioception – étirements)	Le Forum Problèmes rencontrés: Avant saison Retour de blessures Diététique	Les 4 étapes méthodologiques de la préparation athlétique Bilan et clôture du stage		
18h- 19h	Travaux prépara					
	REPAS					

Certification



Attestations de Formation Mise en situation pédagogique

Certificat







PARTIE 4

PIECES A RETOURNER

AVANT LE 26 FEVRIER 2018

Au Centre Technique Régional Service FORMATION Route de Velles 36000 CHATEAUROUX

- 1 La Partie 1 : Dossier administratif rempli+ REGLEMENT
- 2 La Partie 2 : Contrat de formation signé et daté
- 3 Photocopie de la licence FFF 2017-2018